

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAINFO Informatique
 Version d'étape INF2M1_202 Master 1 Informatique P. Grad'School MINMACS - Math et Sc de l'information en Normandie

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT				
SEMESTRE 1																				
SMMIFS1	SMMIF1A			Humanités 1	4													1		
SMMIFS1	SMMIF1A	O	SMMIF1A1	Anglais	2			écrit+oral	2	mode 4								1		
SMMIFS1	SMMIF1A	O	SMMIF1A2	Communication	1			assiduité		validation										
SMMIFS1	SMMIF1A	O	SMMIF1A3	Préprofessionnalisation	1			assiduité		validation										
SMMIFS1	SMMIF1B			Majeure 1	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS1	SMMIF1C			Majeure 2	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS1	SMMIF1D			Majeure 3	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS1	SMMIF1E			Majeure 4	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS1	SMMIF1F			Majeure 5	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS1	SMMIF1G			Mineure 1	3						écrit	2	100%					0,75		
SMMIFS1	SMMIF1H			Mineure 2	3									écrit	100%	écrit	100%	0,75		
SEMESTRE 2																				
SMMIFS2	SMMIF2A			Humanités 2	3													1		
SMMIFS2	SMMIF2A	O	SMMIF2A1	Anglais	1			écrit+oral	2	mode 4								1		
SMMIFS2	SMMIF2A	O	SMMIF2A2	Communication	1			assiduité		validation										
SMMIFS2	SMMIF2A	O	SMMIF2A3	Préprofessionnalisation	1			assiduité		validation										
SMMIFS2	SMMIF2B			Research embedding	4			assiduité+pratique		validation								1		
SMMIFS2	SMMIF2C			Majeure 1	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS2	SMMIF2D			Majeure 2	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS2	SMMIF2E			Majeure 3	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS2	SMMIF2F			Majeure 4	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS2	SMMIF2G			Majeure 5	4						écrit	2	100%			écrit	100%	1		
SMMIFS2	SMMIF2H			Mineure 1	3									écrit	100%	écrit	100%	0,75		
	EEMASTER			Engagement Etudiant (hors maquette)	0															

MCC adoptées par la CFVU du 26/09/2023

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

Le nombre d'épreuves tel qu'indiqué dans le tableau est le minimum auquel l'équipe pédagogique s'engage, mais l'enseignant responsable de l'UE ou l'EC peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.

Le mode de calcul de la note (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

- pas de conservation de notes de TP.
- pas de compensation entre semestres.
- pas de compensation du stage 'research embedding' pour l'année.

si absence justifiée à une ou des épreuves, une épreuve de substitution sera proposée

D/

ECI* Evaluation continue intégrale

- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves:
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)